



# Comment aider les personnes réfugiées d'Ukraine ?

CRILUX ASBL

# Informez sur le séjour

## Enregistrement

Les Ukrainien·nes, ressortissant·es de pays tiers ou apatrides bénéficiant d'une protection en Ukraine peuvent **se rendre au Centre d'enregistrement** (Boulevard de Waterloo, 121 à 1000 Bruxelles) avec leurs **documents d'identité ukrainiens** pour demander la protection temporaire (attestation).

*Les personnes qui ont déjà un logement peuvent attendre jusqu'à 90 jours avant de se rendre au centre d'enregistrement.*

# Informez sur le séjour

## Protection temporaire

Grâce à cette **attestation** (protection temporaire), l'administration communale du lieu de résidence leur remettra une **carte de séjour A** (valable 1 an).

Celle-ci donne accès au marché de l'emploi et aux services sociaux.

# Apporter une aide

## Don matériel

Beaucoup de communes organisent des collectes de dons matériels, n'hésitez pas à prendre contact avec votre administration.

# Apporter une aide

## Don financier

Vous pouvez faire un don en ligne ou par virement au BE19 0000 0000 1212 via le Consortium belge pour les situations d'urgence (12-12) : [www.1212.be](http://www.1212.be).

# Apporter une aide

## Hébergement

Différentes communes ont mis en place un recensement des hébergements disponibles. Contactez-les pour proposer votre aide.

Vous pouvez également vous inscrire comme volontaire via le formulaire de la Plateforme citoyenne - Belrefugees :  
<https://cutt.ly/Belrefugees-UKRAINE>.

**Le service social du CRILUX  
est disponible pour  
accompagner**

061/21.22.07  
info@crilux.be

WWW.CRILUX.BE